

**CSMR 2018**

**Le cadeau de Noël de la CCAS**

Dans la hotte du père Noël, une augmentation de 10 % des cotisations de base Isolé et Famille.

	2017	2018
Cotis Isolé	36,9	40,59
Cotis Famille	68,58	75,44

En réalité, une augmentation individuelle bien supérieure, pouvant aller au-delà de 25 % pour certains adhérents.

### COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

2011 à 2014, 4 années d'excédents financiers faits sur le dos des adhérents à la CSMR qui se sont vus imposer des hausses annuelles de cotisations.

À fin 2014, la CSMR disposait de 15 M€ de bénéfice.

3 années en déficit, -2,7 M€ en 2015, -4,3 M€ en 2016 et -6,7 M€ 2017.

La CCAS a réussi le tour de force de dilapider près de 13,7 M€ en 3 ans tout en augmentant les cotisations et en réduisant le niveau des remboursements...

2018, un déficit prévisionnel de -9 M€ et une CSMR en faillite (-7,7 M€).

Seule solution la CCAS... Augmenter les cotisations de base des adhérents à la CSMR.

Pour éviter une augmentation de près de 20 % des cotisations en 2018, la CCAS joue au prestidigitateur et fait un tour de passe-passe.

Elle décide de réinjecter 4,2 M€ dans les recettes de la CSMR

La CCAS a «découvert» que la totalité des 27 M€ attribués annuellement pour le financement de la CSMR sur les années 20013 à 2016 n'était pas reversée à la MUTIEG et que ces 4,2 M€ étaient conservés dans les comptes de la CCAS !!!

Une question : La CCAS aurait-elle reversé ces 4,2 M€ si la CSMR n'avait pas été déficitaire en 2018 sans plus aucune réserve cumulée ?

On peut en douter, car elle n'en a jamais parlé auparavant qui plus est sur les années 2015, 2016 et 2017 déjà déficitaires.

Y a-t-il encore d'autres M€ en réserve à la CCAS ?

Oui, car il y avait 4,7 M€.

Alors pourquoi ne pas reverser la totalité des reliquats ?

	Abondement Activités sociales	Payé par CCAS	Écarts
2013	27 000 000	27 427 614,24	- 427 614,24
2014	27 000 000	26 600 305,01	399 694,99
2015	27 000 000	23 993 728,95	3 006 271,05
2016	27 000 000	26 153 134,78	846 865,22
2017	27 000 000	26 128 549,88	871 450,12
	135 000 000	130 303 332,86	4 696 667,14

Au final, un retour à l'équilibre en 2018 fait une nouvelle fois sur le dos des adhérents, avec des réserves potentielles de 1,8 M€...

Si la situation semble réglée pour 2018, qu'en sera-t-il pour 2019 ? Une nouvelle hausse des cotisations voire une baisse des remboursements comme cela avait été envisagée par la CCAS pour 2018...

FO dénonce une nouvelle fois le manque de transparence et la gestion faite par la CCAS de la CSMR.

FO revendique une aide au financement de la CSMR par les activités sociales a minima à hauteur de 38 M€ ce qui permettrait de réduire les cotisations et exige une grille de remboursements identique à celle des Actifs sur les actes de soins courants.

### UNE ÉVOLUTION STRUCTURELLE DES COTISATIONS

La notion de cotisation par tranches disparaît au bénéfice de la notion de coefficient social.

La notion de gratuité de cotisation est maintenue pour les adhérents ayant un coefficient social inférieur à 10 520 € et la cotisation est plafonnée pour ceux ayant un coefficient social supérieur à 24 958 €.

Soutenue par FO depuis plusieurs années, cette mesure permet à chaque adhérent d'avoir une cotisation réellement calée sur ses revenus et non plus par palier.

Coef. social	< 10 520	10 520	17 500	17 501	24 958	> 24 958
Cotis Isolé	0,00	24,35	29,26	29,26	34,53	34,53
Cotis Famille	0,00	45,26	54,38	54,38	64,17	64,17

Malheureusement, au lieu de réduire l'ensemble des cotisations, la hausse de +10 % des cotisations de base fait peser encore plus sur les adhérents le poids de cette augmentation de cotisation, d'autant que l'aide au financement de la CSMR par les activités sociales a été limitée à 27 M€.

Écarts 2018/2017 (mini et maxi par tranches)	De 10 520 à 17 500		De 17 501 à 24 958		> 24 958
	mini	maxi	mini	maxi	
Cotis Isolé	11,6 %	26,41 %	9,67 %	23,45 %	12,68 %
Cotis Famille	5,75 %	21,55 %	5,92 %	20,28 %	9,17 %